

Sea Shepherd France

One Voice

Longitude 181

Vie Océane

Le Taille Vent

VAGUES

Saint-Joseph, le 22 octobre 2022

Madame Bérangère COUILLARD
Secrétaire d'Etat à l'Ecologie
246 boulevard Saint-Germain
75700 Paris

Recommandé + AR n° 1A 171 042 3573 3

Objet : demande de classement d'une liste d'élasmobranches dans les espèces protégées au niveau national et outre-mer.

Pièces jointes :

- 1 - Publication scientifique de Pacoureau et al. (2021)
- 2 - Réponse écrite du ministre de la mer à la Députée Mme Typhanie Degois (3 mai 2022)
- 3 - Liste et statut UICN des élasmobranches dont nous demandons la protection au niveau national et outre-mer

Madame la Secrétaire d'Etat,

Dans une publication scientifique récente (PJ 1), les auteurs font le point sur la situation des populations d'élasmobranches (requins et raies) au niveau mondial.

L'évolution sur les 50 dernières années est réellement catastrophique :

« La surpêche est la principale cause de la défaunation marine [...]. Nous constatons que, depuis 1970, l'abondance mondiale des requins et des raies océaniques a diminué de 71 % en raison d'une pression de pêche relative multipliée par 18. Cet appauvrissement a augmenté le risque d'extinction à l'échelle mondiale au point que les trois quarts des espèces composant cet assemblage important sur le plan fonctionnel sont menacées d'extinction. Des interdictions strictes et des limites de capture fondées sur le principe de précaution et la science sont nécessaires de toute urgence pour éviter l'effondrement des populations (Davidson et al., 2016 ; Dulvy et al., 2017), éviter la perturbation des fonctions écologiques et promouvoir la reconstitution des espèces (Simpfendorfer et al., 2017 ; Sumaila et al., 2012). » (page 567, résumé)

« Dans l'Océan Indien, les effectifs de requins ont fortement diminué depuis 1970 (déclin global de 84,7% [...]). Malgré des histoires de vie plus résilientes, les requins tropicaux ont décliné plus fortement que les espèces tempérées (déclin global de 87,8 % [...]). » (page 568)

Pacoureau, N., Rigby C.L., Kyne P.M. et al. (2021) - Half a century of global decline in oceanic sharks and rays. Nature, 589, 567–571. <https://doi.org/10.1038/s41586-020-03173-9>

Dans le souci de protéger notre patrimoine marin commun, nous souhaiterions voir modifiée la liste des espèces marines protégées au niveau national et outre-mer.

Dans sa récente réponse à la députée Typhanie Degois (PJ 2), le ministre de la mer déclarait :

« Afin de respecter ces différents engagements [UE et internationaux], les services du ministère de la transition écologique préparent actuellement un projet d'arrêté national fixant la liste des poissons marins (dont les élasmobranches) protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection. Cet arrêté prévoit notamment l'interdiction du commerce de tout ou partie des espèces visées au niveau national, et reprend plus largement les dispositions prévues dans les différentes conventions internationales. À ce stade, 38 espèces d'élasmobranches seront incluses dans ce nouvel arrêté. Le travail de consolidation des listes des espèces à protéger sera effectué ensuite pour l'Outre-mer. Toutefois, l'interdiction de commerce de ces espèces aura une portée de niveau national et prendra donc effet dès l'adoption de l'arrêté initial poissons marins, prévue pour courant 2022 après large consultation (notamment de la DG-AMPA). »

Et vous le savez, le Secrétariat de la Convention de Washington (CITES) proposera à la prochaine session de la Convention en novembre 2022, le classement en annexe II CITES de la quasi-totalité (54 sur 59) des espèces de la famille des Carcharinidés – dont le requin bouledogue - afin d'en réduire drastiquement la pêche commerciale.

Pratiquer la destruction d'espèces CITES serait pour le moins mal perçue.....

C'est pourquoi nos six associations vous demandent l'inclusion, dans cet arrêté national sur les poissons marins protégés (y compris outre-mer), d'une liste d'espèces d'élasmobranches déjà menacées d'extinction et qui sont pourtant régulièrement pêchées et/ou détruites à la Réunion. Dont, notamment, le requin tigre et le requin bouledogue. Vous trouverez ladite liste en PJ 3.

Confiant dans l'intérêt que vous portez aux droits des générations futures et à la protection de notre environnement, nous vous remercions par avance de vos diligences et de l'attention que vous avez portée à ce courrier, et vous prions de croire Madame la Secrétaire d'Etat, à l'expression de notre plus haute considération et de nos sentiments respectueux.

Sea Shepherd France

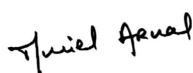
La Présidente
Lamy Essemblali

One Voice

La Présidente
Muriel Arnal

Longitude 181

Le Président
François Sarano



Vie Océane

Le Président
Jean-Claude Martigné

Le Taille Vent

Le Président
Sylvain Benusiglio

VAGUES

Le Président
Didier Dérand



Adresse pour correspondance :

Association VAGUES – M. Didier DERAND

4 allée du Four à Chaux – Manapany les Bains – 97480 Saint-Joseph - REUNION

Portable : 06 92 87 53 61 – E-mail : didierderand@orange.fr